

HORAIRES

Collège de la Romanellaz :

En raison de l'enclassement des élèves de 1-2P bénéficiant de l'UAPE au Collège de la Romanellaz, les horaires de l'ensemble des classes sont modifiés :

début des cours à 08h35 et fin des cours à 11h55.

Les horaires de l'après-midi sont inchangés.

Cycle 1 (1-2P)

1P	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 10h05					
<i>Récréation</i>					
10h25 - 12h00					
<i>Pause de midi</i>					
13h40 - 15h15					

2P	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 10h05					
<i>Récréation</i>					
10h25 - 12h00					
<i>Pause de midi</i>					
13h40 - 15h15					

Cycle 1 (3-4P) et Cycle 2 (5-6P)

3-6P	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 10h05					
<i>Récréation</i>					
10h25 - 12h00					
<i>Pause de midi</i>					
13h40 - 15h15					

En cas d'absence de l'élève, les parents sont tenus d'informer le-la maître·sse de classe.

Cycle 2 (7-8P) et Cycle 3 Classes secondaires (9-10-11S)

Généralités

L'horaire journalier des élèves comporte un maximum de 8 périodes. Même s'il couvre normalement les périodes 1 à 5 et 6 à 9, il n'est pas obligatoirement régulier. Pour ces raisons, le début ou la fin d'une demi-journée ne coïncide pas forcément avec la première ou la dernière période.

L'horaire des élèves ne peut pas comporter de «trou» entre deux périodes d'enseignement.

7-8P – 9-11S	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h40 - 10h05					
<i>Récréation</i>					
10h25 - 12h00					
<i>Pause de midi</i>					
13h40 - 15h15					
<i>Récréation</i>					
15h30- 17h00					

A leur arrivée dans l'enceinte scolaire, les élèves attendent la sonnerie pour entrer dans le bâtiment (7h35 ou 8h25 le matin, 13h35 ou 14h25 l'après-midi). Ils se tiennent dans les zones autorisées.

Pendant les récréations de 10h05 et de 15h15, les élèves sont tenus de rester dans les préaux désignés à cet effet. A la fin des cours de la matinée et à la fin des cours de l'après-midi, les élèves quittent l'enceinte scolaire sans délai.

Horaires particuliers

En règle générale, les cours de cuisine qui débutent à 10h25 se terminent à 13h35. Les deux périodes entre 12h00 et 13h35 ne comptent pas dans l'horaire hebdomadaire de l'élève (32 périodes), puisqu'il s'agit de prendre un repas.

L'établissement peut organiser des cours facultatifs qui se déroulent en dehors de l'horaire scolaire.

En cas d'absence de l'élève, les parents sont tenus d'informer le secrétariat entre 07h30 et 08h30 au 021 557 89 50 ou la Boussole de 07h30 à 12h00 au 021 557 89 80.